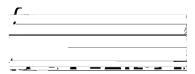


Paris, le 12 décembre 2002

**e** Nomination d'un représentant du Logiciel Libre au Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA)



France souhaite vivement adopter une attitude plus constructive, et contribuer ef cacement à l'élaboration des textes à venir.

Pour ces motifs, la FSF France souhaite disposer sans tarder d'un siège au sein du CSPLA. Nous nous félicitons que le nombre des membres titulaires ne soit pas limité. Nous proposons que Loïc Dachary, membre de la FSF France, soit nommé représentant des auteurs et utilisateurs de Logiciels Libres.

La FSF France est un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics et respecté par les dif